

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que l'Alliance a appris le décès de Claudine Vézina, enseignante de musique à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, et de Daniel Marion, enseignant de français au Centre Gédéon-Ouimet. Les deux étaient respectivement employés du Centre de services scolaire de Montréal depuis 1997 et 2010. Toutes nos condoléances à leurs collègues et à leur famille.

OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI



L'opération sécurité d'emploi (OSE) est en cours avec la vérification des listes sélectives pour tous les membres régu-

liers (permanents ou en voie de permanence).

Les membres désirant contester l'une des informations figurant à la liste doivent remplir la section appropriée du formulaire de contestation, dont le lien se trouve dans l'infolettre, **au plus tard le 9 février**. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les guides.

ACCEPTÉE

Dans une salle virtuelle comble jeudi soir, nous avons débattu ensemble, vous vous êtes exprimés sur l'entente de principe recommandée par le Conseil fédératif de négociation et avez choisi, avec 54% des voix, d'accepter l'entente soumise, même si celle-ci ne répond pas à tous les énormes besoins urgents des profs, des élèves et de l'école publique. Quelle est la suite maintenant?

DOUBLE CONDITION

Est-ce que l'entente est automatiquement acceptée ? Non. Nous devons attendre le résultat des votes des membres de tous les syndicats affiliés pour déterminer si l'entente sera acceptée ou pas. Pour qu'elle soit acceptée, il y a double condition :

- plus de 50% des mandats doivent être en faveur de l'entente. Les mandats sont proportionnels au nombre de membres du syndicat et l'Alliance en compte 281 sur 1334 mandats attribués dans les neuf syndicats affiliés;
- au moins 50% des unités attribuées aux syndicats affiliés doivent être en faveur de l'entente (chaque syndicat compte 6 unités, pour un total de 54).

Concrètement, la Fédération autonome de l'enseignement doit obtenir 668 mandats et 27 unités en faveur de l'entente pour être acceptée. C'est lors d'un Conseil fédératif de négociation qui se déroulera au début du mois de février que nous saurons si l'entente de principe est adoptée ou rejetée par la FAE.

Si l'entente est acceptée, la rédaction de la convention collective s'amorcera. Chacun des mots est essentiel et doit être bien choisi. Cette période d'écriture et de validation des textes dure normalement quelques mois. Ce n'est qu'une fois ces textes ratifiés que l'on peut procéder à la signature, à l'ajustement des salaires et au paiement de la rétroaction.

NOS GAINS

Peu importe si l'entente de principe est acceptée ou rejetée, on peut considérer que notre mobilisation hallucinante a ouvert de grandes portes. Même si la grève générale illimitée n'a pas eu l'effet escompté sur la négociation (le gouvernement n'a eu aucun scrupule à nous laisser dans la rue et priver les élèves d'école), elle a laissé de belles traces! La mobilisation nous a permis de nous connaître davantage, au sein du même établissement — on peut dire qu'être sur les lignes de piquetage au froid à 7 h du matin incite à la discussion — mais aussi entre les établissements.



Nous avons créé des liens forts. Nous nous sommes affirmés, solidairement. Nous avons montré que nous, les profs, sommes capables de nous tenir debout, de dire non et de prendre la place qui nous appartient.

Grâce à nous, au mouvement des tuques rouges, il y a eu un éveil collectif pour l'école publique et ce sont les profs de l'Alliance, de la FAE, qui ont sensibilisé la population et l'ont alarmée sur l'état du système. On peut dire que les parents et la population adhèrent maintenant à notre vision de l'éducation et non à celle du gouvernement.

Cette posture d'affirmation, nous devons la conserver. Parce que le combat pour l'école publique n'est pas terminé. Une convention collective ne vient pas régler tous les maux d'un seul coup. Nous devrons encore nous battre contre l'école à trois vitesses, contre la promotion automatique et la diplomation à tout prix et pour une large réflexion nationale autour de l'éducation au Québec. Ces luttes, nous les tiendrons ensemble, forts et solidaires. Nous avons démontré que nous pouvons nous tenir debout. Nous savons maintenant que nous avons de la crédibilité aux yeux de la population, qu'elle nous croit et qu'elle est aussi prête à sauter dans l'arène avec nous. Elle devra, elle aussi, poursuivre ce combat, puisque nous ne pouvons le mener seuls!

Je suis fière de nous et j'espère que vous l'êtes aussi. Gardons la tête haute, car nous sommes allés au front pour notre école publique, pour nos élèves et c'est tout à notre honneur!

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

FORMATION PROFESSIONNELLE

RECONNAISSANCE DE MODULES, DE SPÉCIALITÉ OU DE SOUS-SPÉCIALITÉ

Le processus de reconnaissance de modules qui débute à la fin janvier est d'une grande importance pour les profs non réguliers. En effet, la *Convention collective locale* (CCL) prévoit que les postes sont octroyés, notamment, en conformité avec les modules reconnus. Ce qui signifie qu'un prof qui n'a aucun module reconnu (ou à peine) peut se retrouver sans poste, malgré ses nombreuses années de service.

De plus, le prof qui désire obtenir un poste régulier menant à la permanence doit avoir au moins 50 % des modules totalisant au minimum 50 % des heures de la sous-spécialité reconnus pour le poste régulier qui est octroyé. Voilà pourquoi il est essentiel de vous faire reconnaître le plus de modules possible. Pour ce faire, vous devez respecter strictement la procédure indiquée dans la note du CSSDM disponible sur Adagio. Il n'y a aucune reconnaissance automatique. Pour qu'un module soit reconnu, il faut impérativement en

faire la demande. Depuis quelques années, ce processus est informatisé. Cette année, l'application sera accessible à compter du 24 janvier 2024 à l'adresse http://modulefp2.csdm.qc.ca. Vous avez jusqu'au 1er mars 2024 pour faire parvenir votre demande.

Pour un module que vous n'avez jamais enseigné ou que vous avez enseigné une fois, il faut transmettre des pièces justificatives selon les modalités indiquées par le CSSDM. Comme le précisent la CCL et la note du CSSDM, ces pièces doivent illustrer de façon précise la corrélation entre ce que l'enseignante ou l'enseignant a fait en industrie et le contenu du module. Les diplômes, les attestations d'emploi, les cartes de compétence, le perfectionnement reconnu en industrie et toutes autres pièces attestant les compétences devront être joints à la demande. Des pièces de nature pédagogique, comme les plans de cours ou la préparation de classes, pourront également être produites.

Nous vous invitons à contacter la direction de votre centre pour plus de précisions sur la nature des pièces à présenter.

Pour un module qu'on a déjà enseigné au complet deux fois ou plus, il suffira de joindre les horaires de travail qui le démontrent. La CCL prévoit en effet que la direction reconnaît, **sur demande**, tout module qu'elle a confié à deux reprises et qui a été enseigné au complet. On doit donc joindre toutes les pièces justificatives, même si elles ont déjà été remises à la direction lors d'une demande antérieure.

Quant à la reconnaissance d'une nouvelle spécialité ou sous-spécialité, il faut procéder via l'application avant le 9 février 2024. Lorsque les demandes auront été traitées, les résultats seront disponibles dans l'application à compter du 8 avril 2024.



N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toutes questions.

Vincent Hamel Davignon, conseiller

SIGNALISATION À L'ACCUEIL ET AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Il est possible qu'à l'occasion de l'opération signalisation du mois de janvier votre direction souhaite vous rencontrer pour discuter de vos méthodes d'évaluation, de votre compréhension des paliers ou même de votre façon d'évaluer vos élèves. Si vous sentez qu'on vous met de la pression afin que vous changiez vos recommandations de classement, appelez-nous pour nous en informer. Sachez que les profs sont responsables de leurs recommandations et que, si on réalisait par la suite que la décision de classement est inappropriée, il est possible qu'on vous demande d'en expliquer les motifs. Il faut donc maintenir vos recommandations faites à partir de vos observations et évaluations, et ce, malgré ce que peuvent en dire votre direction et la conseillère ou le conseiller pédagogique.

La décision de classement relève ultimement de votre direction et elle n'est pas tenue de respecter votre recommandation. En revanche, si sa décision s'avérait inappropriée, elle devrait expliquer pourquoi elle a choisi de ne pas respecter vos recommandations.

Quant au recours aux paliers pour l'évaluation du français pour les profs de la classe d'accueil, rappelons qu'il s'agit d'outils « proposés aux enseignantes et aux enseignants et [servant] de référence au moment de la production des bulletins. » (Instruction annuelle 23-24, article 2.2.4)

Rappelons enfin que les enseignantes et enseignants ont jusqu'en mai pour réviser leur signalisation, alors tenez votre bout du bâton, vos collègues en classe ordinaire vous en remercieront!

Sue Bradley, vice-présidente Isabelle Staniulis, conseillère

LA COLLECTE DES BESOINS

Si ce n'est pas déjà fait, c'est le temps de procéder à la collecte des besoins de votre milieu. En vertu des encadrements, c'est au Comité-école EREHDAA de procéder à l'exercice pour toutes les écoles de la formation générale des jeunes (FGJ). Ce processus annuel permet, tant au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) qu'à l'Alliance, d'avoir un portrait clair des besoins réels exprimés par les milieux. Ces besoins peuvent être exprimés notamment par des demandes de services d'orthophonie, de psychologie, de psychoéducation, d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie, d'enseignement-ressource et d'autres services allant de l'ergothérapie au soutien linguistique. Nous savons pertinemment que l'année scolaire est encore particulièrement bien remplie, mais l'exercice est primordial afin de déterminer les services requis dans tous les milieux et de permettre au Comité paritaire EREHDAA de bien faire son travail de recommandations.

À la suite de l'entente entre le Comité-école EREHDAA et la direction, un formulaire de collecte des besoins doit être rempli et transmis au centre de services scolaire. Il est important que les besoins inscrits dans ce formulaire soient exprimés en **jours** par semaine et non en nombre de postes.

Par exemple, si les besoins en orthophonie correspondent à un poste à temps plein, vous devez inscrire 5 jours dans la colonne appropriée. Si les besoins sont de 2 postes, vous inscrivez 10 jours et ainsi de suite. Ce genre d'erreurs, fréquentes dans les inscriptions, posent des problèmes puisqu'elles réduisent artificiellement les demandes. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

En terminant, nous vous rappelons que l'exercice doit être fait rapi-



dement, puisque les directions doivent acheminer les demandes au CSSDM avant le 13 février pour qu'elles soient prises en considération.

Marie Contant, vice-présidente

« PLAN DE RATTRAPAGE SCOLAIRE » ET MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES NOTES

Dans le cadre de son « Plan de rattrapage scolaire » rendu nécessaire par l'inaction de son gouvernement à l'occasion de la dernière ronde de négociation, le ministre Drainville a annoncé le report de deux semaines de la date butoir pour la transmission du deuxième bulletin aux parents, laquelle s'établit dorénavant au 28 mars prochain. Les élèves ayant été privés de 24 jours de classe, ce ne sont ainsi que 10 journées « récupérées » pour la deuxième étape, mais qui sont, par le fait même, amputées à la troisième étape. À ce sujet, notons que le plan du ministre demeure muet en ce qui concerne le processus de demande d'admission au collégial, le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) exigeant toujours au moment d'écrire ces lignes la transmission des résultats de la 2e étape au plus tard le 21 février afin de respecter la date limite du 1^{er} mars pour le premier tour d'admission.

Les épreuves ministérielles prévues ce printemps devraient quant à elle être reportées de deux à sept jours, mais les nouvelles dates ne sont pas connues au moment d'écrire ces lignes. Enfin, la pondération des épreuves ministérielles serait également revue, de sorte que ces dernières ne comptent que pour 10% du résultat final de la compétence évaluée. Quant aux épreuves ministérielles de 4° et 5° secondaire, elles ne compteraient que pour 20% des résultats finaux des compétences évaluées.

Il est possible de faire une proposition pour modifier les normes et modalités d'évaluation (NME) en tout temps. Si vous voulez changer les dates de remise des notes, il faut que l'Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants mandate ses représentants au CPEPE afin de présenter à la direction une proposition à cet effet.

Prenons donc les moyens pour planifier l'enseignement et l'évaluation des apprentissages en tenant compte du contexte. L'Alliance vous invite ainsi à adopter en assemblée syndicale une proposition de NME prévoyant le 26 mars prochain à 16 h comme date butoir pour inscrire les résultats de la deuxième étape, afin de permettre la production du bulletin et sa transmission aux parents le 28 mars.

Advenant un refus de la part de votre direction, nous vous invitons à communiquer avec le conseiller <u>responsable du dossier des NME</u> dans les plus brefs délais.

Élyse Bourbeau, vice-présidente <u>Vincent Hamel Davignon, conseiller</u>



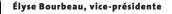


ACTUALITÉS LGBTQ2S+

Le 5 décembre dernier, le gouvernement du Québec dévoilait la composition et le mandat de son « Comité de sages », en marge de quelques fausses controverses ébruitées cet automne par les médias. Ce comité devra réfléchir aux mesures à mettre en place par l'État pour soutenir les personnes trans et non binaires. Le comité ira voir ce qui se fait ailleurs dans le monde, semble-t-il, alors qu'on sait que le Québec, et notamment ses écoles, est un chef de file en matière de politiques inclusives. C'est avec consternation que nous avons appris que ce comité n'incluait aucune personne trans... Imagine-t-on en 202`4 un comité devant réfléchir sur la condition des femmes qui serait composé entièrement d'hommes? Le gouvernement fait encore une fois preuve d'arrogance, comme lorsqu'il élabore des politiques en éducation sans demander la participation de profs sur le terrain. Sans représentation de gens qui vivent la réalité dans les milieux, tout comité est condamné à produire des recommandations déconnectées, voire néfastes.

On peut se consoler du fait que le gouvernement a également annoncé qu'il doublait presque le financement lié à la lutte contre l'homophobie et la transphobie pour les prochaines années. Une grande partie de cet argent ira aux organismes communautaires afin de financer des mesures pour faire de la sensibilisation dans les milieux, ce qui est toujours essentiel. Plusieurs organismes montréalais proposent des formations, notamment le GRIS (*gris.ca*) qui donne des ateliers de témoignages auprès des jeunes et la Coalition des Familles LGBT qui propose des conférences sur la diversité des orientations, des genres et des familles au personnel des écoles. Le site Web *Inclusion LGBT* (*inclusion-lgbtq2.ca*), produit par le Conseil québécois LGBT, offre un répertoire complet des activités qui

peuvent avoir lieu dans vos classes ou bien à titre d'activité de formation auprès des collègues.



PRIMES D'ASSURANCE — MODIFICATIONS

Cette année, un important changement a été effectué dans la couverture d'assurance et dans les primes qui y sont rattachées. En effet, une nouvelle couverture d'assurance maladie a été ajoutée, soit la *Maladie 4*, couvrant plus de services.

Une autre modification a été apportée également. Tous les membres peuvent dorénavant changer de couverture maladie, et ce, sans déclaration d'assurabilité. Vous pouvez donc modifier votre choix de régime d'assurance maladie en tout temps après l'atteinte du délai minimal de participation prévu au contrat, sans avoir à présenter de preuve d'assurabilité. Vous pourrez modifier votre choix de régime d'assurance maladie, que ce soit vers un régime moins généreux ou vers un régime plus généreux, sans égard à votre état de santé. Il suffit de remplir le formulaire Beneva disponible sur notre site Web et de l'acheminer à l'assureur par courriel à <u>adm.collectif@beneva.ca</u> ou par la poste au 625, rue Jacques-Parizeau, case postale 1500, Québec (Québec) G1K 8X9.

Comme tous les ans, l'assureur procède aux calculs des taux qui s'appliqueront pour la prochaine année. Ces projections tiennent compte des caractéristiques spécifiques de notre groupe. En outre, dans le renouvellement des taux applicables, Beneva doit aussi prendre en considération divers facteurs : la hausse du prix des médicaments, l'augmentation du coût des soins de santé, des articles médicaux et de la chambre d'hôpital. Vos garanties d'assurance couvrent une assurance vie de base, une assurance salaire longue durée et une assurance maladie.

Pour ces raisons, depuis le 1^{er} janvier 2024, les primes d'assurance ont été modifiées selon la grille en page 4. Globalement, une **augmentation de 12,6** % s'applique pour le régime actuel et tient compte des différents congés de primes. L'augmentation varie selon le salaire, la protection d'assurance et le choix de régime de la personne adhérente.

Caroline Brodeur, conseillère

MODIFICATIONS AUX PRIMES D'ASSURANCE (SUITE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS 1						
GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX ACTUELS AU 01 / 01 / 2023 ²	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2024 ²				
	· · ·					Variation
Vie de base de l'adhérent — 1 ^{ers} 10 000 \$ obligatoires avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)	Facultative	Premiers 10000\$ obligatoires				
i) 10 000 \$	0,41\$	0,41 \$				0%
ii) 25 000 \$	1,03\$	1,03 \$				0%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge — Facultative (par famille)	0,69\$	0,69 \$				0%
Vie additionnelle de la personne		Homme Femme		me		
adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)		Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	
– Moins de 34 ans		0,018\$	0,031\$	0,007\$	0,015\$	
– 35 à 39 ans		0,025\$	0,035\$	0,012\$	0,015\$	
– 40 à 44 ans		0,037\$	0,058\$	0,015\$	0,023\$	
– 45 à 49 ans		0,061\$	0,095\$	0,023\$	0,039\$	
– 50 à 54 ans		0,100\$	0,150\$	0,058\$	0,086\$	0.07
– 55 à 59 ans		0,162\$	0,247\$	0,086\$	0,131\$	0%
– 60 à 64 ans		0,301\$	0,393\$	0,131\$	0,201\$	
– 65 à 69 ans		0,426\$	0,556\$	0,185\$	0,284\$	
– 70 à 74 ans		0,529\$	0,693\$	0,231\$	0,353\$	
– 75 ans et plus		1,141\$	1,493\$	0,498\$	0,761\$	
Salaire de longue durée — Obligatoire (en % du salaire annuel)	1,379%	1,537%				11,5 %
Assurance maladie — Obligatoire						
– Maladie 1						
Individuelle	43,32 \$	48,41 \$				11,7%
Monoparentale	63,28\$	70,68\$				11,7%
Familiale	104,21\$	116,39\$				11,7%
– Maladie 2						
Individuelle	57,95\$	66,74\$				15,2%
Monoparentale	87,37\$	100,60\$				15,1%
Familiale	141,74\$	163,18\$				15,1%
– Maladie 3						
Individuelle	76,76\$	90,58\$				18%
Monoparentale	115,46\$	136,22\$				18%
Familiale	184,05\$	217,10\$				18%
– Maladie 4						
Individuelle	_	110,16\$				_
Monoparentale	_	165,96\$				_
Familiale		265,88\$				_

- **1.** La taxe de vente provinciale (9% au Québec) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.
- **2.** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

FORMATION SYNDICALE

MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE





Le rôle de personne déléguée est plus qu'un rôle de porte-parole des enseignantes et des enseignants auprès de la direction. Les gens qui forment l'équipe de personnes déléguées doivent également organiser les assemblées syndicales dans l'établissement, voir à la mobilisation, assurer une communication entre les différents comités syndicaux, etc. L'Alliance veut s'assurer que les personnes déléguées aient tous les outils dont elles

ont besoin pour jouer leur rôle et ainsi valoriser l'importance de l'implication syndicale au sein de notre profession. Si ce rôle vous intéresse, cette formation s'adresse à vous.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra le mardi 13 février 2024 de 9 h à 15 h 30, aux bureaux de l'Alliance. Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises avant 15 h le vendredi 2 février en utilisant ce formulaire.

Patrick Trottier, vice-président Élyse Bourbeau, vice-présidente







RAPPELS

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Cette conférence, en 2 volets, se déroulera le mercredi 7 février 2024 à compter de 12 h à la Plaza Antique. Un dîner sera servi avant la présentation.

Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement, **avant 15 h le vendredi 26 janvier**, en précisant, le cas échéant, votre besoin de libération et de suppléance. Pour ce faire, remplissez

ce <u>formulaire</u>.



CPEPE



Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra le jeudi 8 février 2024 de 9 h à 15 h 30, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 26 janvier** en utilisant ce <u>formulaire</u>.

Patrick Trottier, vice-président Élyse Bourbeau, vice-présidente





POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, VEUILLEZ CONTACTER MELISSA HERNANDEZ À L'ADRESSE SUIVANTE : formation@alliancedesprofs.qc.ca.

COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION



SOPHIE SCHUMACHER

CONNAISSEZ-VOUS LA PSYCHANALYSTE LUCY, CE PERSONNAGE COLORÉ DANS CHARLIE BROWN? ELLE EST TOUJOURS PROFESSIONNELLE (À SA FAÇON!) ET D'UNE BONNE ÉCOUTE.

À L'ALLIANCE, UNE ENSEIGNANTE DU COMITÉ FÉMINISTE A EU LE PRIVILÈGE D'AVOIR UN ENTRETIEN AVEC CETTE REDOUTABLE DOCTEURE.

- Bonjour Madame, parlez-moi de vous.
- Bonjour, je m'appelle Sophie-Hélène Schumacher, je suis une enseignante de 1^{re}-2^e année à l'école Du Petit-Chapiteau dans le quartier Côte-des-Neiges.
- Je constate que vous êtes impliquée dans le Comité féministe de l'Alliance, mais pourquoi?
- Parce que je crois fermement que nous devons valoriser le féminisme dans les écoles. Par des moyens simples et concrets, nous pouvons réduire les féminicides, sensibiliser nos collègues aux stéréotypes intégrés dans notre culture, continuer notre combat contre le mépris du gouvernement et conscientiser le milieu scolaire dans nos choix pédagogiques. Je siège à ce comité depuis quelques années. À mes yeux, nous, enseignantes et enseignants, avons le devoir de nous informer et de nous impliquer dans le mouvement féministe sous toutes ses formes : intersectionnel, écoféministe, égalitaire et transféministe.
- Dites-moi, quand avez-vous découvert que vous aviez cette fibre féministe?
- Il y a certaines dates qui nous marquent dans notre enfance. L'année 1989, l'automne de mes 11 ans, a été une année charnière dans ma conscience sociale. Le 9 novembre, la chute du mur de Berlin, a été un moment historique pour ma famille paternelle. Et le 6 décembre 1989 a également été un moment notoire où j'ai appris la signification du mot féminicide. Cet atroce geste m'a fait prendre conscience que je n'ai pas les mêmes privilèges sociaux que les hommes.
- Effectivement, ces évènements sont gravés dans notre mémoire collective. Dites-moi, pour vous, que veut dire le mot féministe?
- Féministe = mettre fin au sexisme et à toutes discriminations sociales genrées. Il n'y a pas de modèle de la femme parfaite, tout comme il n'existe pas de barème de féminité dans la société. Je me permets de vous citer Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme : on le devient. » Toute personne qui se sent femme EST une femme. Toustes doivent être représentées, défendues et entendues.
- C'est bien beau ces principes, mais que faites-vous dans votre quotidien pour promouvoir votre discours féministe?
- À mon école, j'ai créé un babillard féministe que j'alimente de semaine en semaine. J'essaie de faire de l'éducation populaire auprès de mes collègues et je m'engage à promouvoir les enjeux de la condition

féminine. Dans ma classe, avec mes petits de 1^{re} et 2^e année, je ne saurai jamais combien d'élèves sont influencés par mon discours féministe, mais ce dont je suis certaine c'est que tous les jours je touche ceux qui feront la société de demain. Dans ma communauté, je me définis comme une féministe engagée et je suis la présidente du Conseil d'administration du Centre des femmes de Verdun. Finalement, je représente les membres de l'Alliance au Comité de la condition de la femme de la Fédération autonome de l'enseignement.

- En tant qu'enseignante, militante, féministe, que souhaitez-vous pour la société de demain?
- Je m'implique dans ce mouvement pour que la société de demain soit bienveillante face aux différentes femmes ainsi que pour créer un monde meilleur, égalitaire et démocratique.
- Notre séance est terminée, Madame, cela va faire 5 cennes.
- Merci, je prendrai un reçu d'impôt!



Image tirée du compte Instagram du <u>Schulz Museum</u>

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le Conseil du statut de la femme a publié en 2016 une brochure au sujet du féminisme : <u>Féminisme : nom commun, cause commune</u>. Celle-ci étant complète et instructive, le Comité féministe publie, à compter d'au-

jourd'hui, des extraits dans le *BIS* afin d'en apprendre davantage.



SAVIEZ-VOUS QUE, DEPUIS L'ADOPTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE EN 1975 AU QUÉBEC, LA DISCRIMINATION SELON LE SEXE EST INTERDITE, MAIS QUE DANS LES FAITS DES INÉGALITÉS DEMEURENT?¹

1. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. Féminisme: nom commun, cause commune, [En ligne], 2016, Gouvernement du Québec, [www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/feminisme_nom_commun_cause_commune.pdf].

